



# REGLES DE SELECTIONS EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2024

---

## WAVESKI SURFING Junior, Ondine, Open

---

<b>A. PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>B. LES EPREUVES CONCERNEES</b> .....	<b>3</b>
<b>C. MODALITES DE SELECTIONS</b> .....	<b>3</b>
1. Conditions d'accès aux sélections .....	3
2. Compétitions de sélections.....	3
3. Règlement de la compétition de sélection.....	3
<b>D. CLASSEMENT DES SELECTIONS 2023</b> .....	<b>4</b>
1. Principe de classement.....	4
2. Départage.....	4
<b>E. PROPOSITION DE SELECTIONS</b> .....	<b>4</b>
1. Préambule.....	4
2. Proposition de sélections pour l'Open international Espagne 2023.....	5
3. Règles administratives.....	5
<b>F. PROGRAMME D' ACTIONS</b> .....	<b>5</b>
<b>G. DIFFUSION DU MODE DE SELECTIONS</b> .....	<b>5</b>
<b>H. MODALITES DE SELECTIONS 2022</b> .....	<b>5</b>

## A. PREAMBULE

L'objectif des Équipes de France est de conquérir des titres au championnat du monde ICF 2024 à Nahoon reef (Afrique du sud).

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre des objectifs de médailles d'or ou de podium avec l'Équipe de France de Waveski Surfing lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2024.

Les règles de sélections sont arrêtées par le Directeur Technique National après avis du Président de la Commission Nationale d'Activité Waveski Surfing.

## B. LES EPREUVES CONCERNEES

Les épreuves susceptibles d'être ouvertes à une sélection en Équipe de France Waveski Surfing 2023 sont :

- Junior international ( -21 ans en juillet 2024)
- Ondines
- Open

Une place pourra être ouverte sur proposition du manager pour un athlète en situation de mobilité réduite. Cette sélection sera proposée par l'entraîneur waveski sur observation du niveau sur le circuit Français de la saison en cours.

## C. MODALITES DE SELECTION

### 1. Conditions d'accès aux sélections :

Les sportifs souhaitant participer aux compétitions comptant pour les sélections doivent remplir les règles suivantes :

- Être licencié à la FFCK
- Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak en compétition.
- Être à jour de ses cotisations et ou facturations FFCK
- Accepter et respecter les termes de la convention individuelle du sportif 2024 et ses annexes,

### 2. Compétitions de sélection

Les compétitions de sélections se dérouleront :

- Épreuves de sélection : Courses de sélection mardi 27 février et mercredi 28 février 2024, Pays Basques, sur une droite.
- Les résultats des Championnats d'Europe 2023 de Pantin seront pris en compte via un bonus comme suit : Champion d'Europe = 0 pts, vice-champion = 2 pts, 3° et 4° = 4pts

A chaque date, le site le plus adapté sera défini en fonction des conditions météo.

### 3. Règlement de la compétition de sélection

La compétition se déroulera suivant le règlement sportif FFCK Waveski Surfing en vigueur et ses annexes 2019.

Le format de course sera le même qu'une compétition nationale avec des séries de qualification de 15 à 20 mn.

Les qualifications seront en élimination directe. La mise en place de séries de repêchages pourra être envisagée selon le temps de compétition.

## D. Classement des sélections 2024

### 1. Principe de classement :

Le classement se fera en additionnant les points correspondants à la place réalisée sur les deux courses de sélection, via le barème suivant :

1° place = 0 points  
 2° place = 2 points  
 3° place = 3 points  
 4° place = 4 points  
 Etc ....

Ces courses de sélections détermineront les équipes de France A et B.

A l'issue des 2 courses, un classement est effectué en additionnant pour chaque compétiteur les points des courses de sélection. Cette dernière comptant double.

Exemple	Course de sélection 1	Course de sélection 2	Total	classement
Embarcation 1	2	2	4	1
Embarcation 2	0	5	5	2

### 2. Départage :

En cas d'égalité, le résultat de la course de sélection 2 sera pris en compte pour départager les compétiteurs.

Exemple	Course de sélection 1	Course de sélection 2	Total	classement
Embarcation 1	0	2	2	2°
Embarcation 2	2	0	2	1°

En cas d'annulation de la course de sélection, la course de sélection se déroulera lors de la coupe de France d'Étel, le week-end du 1 avril 2024.

### 3. Bonus

Les athlètes bénéficiant de bonus, se verront remplacer leur classement si leur résultats des championnats d'Europe de Pantin est meilleur que sur l'une des 2 courses de sélections.

Les athlètes bénéficiant de bonus sont :

OPEN :

Nathan Le Bars = 2 pts

Maxime Gaborit = 4 pts

Clément Guilbert = 4 pts

ONDINE :

Océane Lucas = 0 pts

Esther Debray = 2pts

Lou Peter = 4 pts

Océane Baylacq = 4 pts

## E. PROPOSITION DE SELECTION

### 1. Préambule

Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National sur proposition du Directeur Sportif après avis du Président de la commission nationale « Waveski Surfing ».

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent règlement de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve.

Dans le cas où un bateau ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement ou de double sélection), un autre bateau pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

### 4. Proposition de sélection pour l'Équipe de France 2024

Les athlètes sélectionnés en équipe de France 2024 seront déterminés à l'issue de la course de sélection qui clôturera le système de sélection 2024.

#### 4.1 Equipe de France A

Le premier de chaque catégorie sera sélectionné. 1 à 3 athlètes par catégorie pourront être ajoutés à la sélection selon le niveau produit lors des différentes manches de sélections.

Une partie ou la totalité des frais pourront être facturés aux athlètes, les athlètes seront prévenus au moins un mois à l'avance avec la convocation.

#### 4.2 Equipe de France B

Une équipe de France B sera sélectionnée à l'issue des sélections. Elle sera constituée de 0 à 5 athlètes suivant la sélection de l'équipe de France A, par catégorie. Il n'y aura aucune prise en charge pour ces athlètes. Une assistance technique pourra éventuellement être mise en place.

### 5. Règles administratives

La validation de la sélection arrêtée par le Directeur Technique National est conditionnée à la signature de la Convention Individuelle « Sportif sélectionné en Équipe de France Waveski Surfing 2024 » et au respect des démarches administratives et médicales prévues par cette convention.

## F. PROGRAMME D' ACTIONS EQUIPE DE France

### 1. Equipe de France A

- Stage de préparation hivernale février 2024
- Stage de préparation pré compétition avril 2024
- Coaching sur Coupe de France de Lacanau
- Championnats du Monde, juillet 2024, Nahoon reef, Afrique du Sud.

Tout ou partie des différentes actions pourra être facturées aux athlètes.

## **2. Equipe de France B**

- **Stage de préparation hivernale février**
- **Assistance éventuelle sur les championnats du Monde juillet 2024**

**L'ensemble des actions de l'Equipe de France B sera à la charge des sportifs.  
Les vêtements protocolaires « France » seront pour tout ou partie à la charge des sportifs.**

## **G. DIFFUSION DU MODE DE SELECTIONS**

**Les présentes règles de sélections seront diffusées sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak et sur la page FACEBOOK de la commission nationale Waveski Surfing.  
La liste des sélectionnés sera diffusée sur le site internet de la FFCK le 10 avril 2024.**

## **H. Modalités de sélection 2025**

**Le classement du championnat de France 2024, le classement national et les résultats internationaux de la saison 2024 pourront faire partie des modalités de sélections aux échéances internationales 2025.**